

DÉJÀ ARNAQUÉ, LES ESCROCS VOUS PROPOSENT LEUR AIDE

SITUATION



Il y a quelques mois, on vous a vendu du vin par téléphone... Vous l'avez payé mais vous n'en avez jamais vu la couleur ! Aujourd'hui, un avocat vous appelle et vous signale que les malfrats ont été arrêtés au Maroc. Il vous propose de vous représenter au tribunal local afin de faire valoir vos droits.



RISQUE

Les arnaqueurs ne reculent devant rien ! Après le faux vin, vous avez probablement affaire à un faux avocat.

Il y a de fortes chances qu'il vous demande de payer une avance d'honoraires sur un compte à l'étranger ou via un système de paiement international. Dans ce cas, fuyez ! Aucun avocat digne de ce nom ne vous proposerait de le régler de la sorte. Ne vous faites pas avoir deux fois par la même bande d'escrocs !



CONSEIL

Ne donnez pas suite à ce type d'appel car vous n'avez pratiquement aucun espoir de pouvoir récupérer votre argent par la suite.

Pour aider la police à remonter la filière et mettre fin aux activités criminelles de cette organisation internationale, relevez un maximum d'informations lors de l'appel téléphonique, par exemple : le numéro, la date et l'heure de l'appel, le nom et la fonction de la personne qui a appelé, le montant à verser, le nom et l'adresse du destinataire...

Ceci vaut également en cas de tentative d'escroquerie par internet.



TOMBÉ DANS LE PIÈGE ?

Déposez plainte auprès de la police locale et signalez la fraude sur :

pointdecontact.belgique.be

